

ne pas s'en apercevoir. Il s'endort dans une fausse sécurité. Puisse son réveil ne pas lui donner de trop vifs regrets de son insouciance et de son incurie. Toutes les puissances

aurait aussi, comme je J'ai déjà indiqué plus haut, la mission d'inspecter les monuments de la ville, — d'indiquer les réparations ou les améliorations à y faire, — de signaler ceux qu'il serait urgent de construire, — de proposer les travaux d'art à confier aux artistes lyonnais pour encourager, favoriser et récompenser les plus habiles et les plus méritants, — d'inspecter aussi les écoles pour y rechercher les jeunes élèves dont les aptitudes précoces indiqueraient un talent véritable, le génie même, et qu'il faudrait aider avec des allocations à se consacrer exclusivement à l'art, — et d'adresser, chaque année, au préfet, un rapport sur l'état de l'art à Lyon. Ce rapport, imprimé et distribué largement dans toute la ville, serait soumis ensuite par le préfet au Conseil municipal, lequel pourrait alors, mais alors seulement, et avec une parfaite connaissance de la situation artistique de Lyon, voter les fonds nécessaires pour le progrès de nos écoles, le bon entretien de nos divers monuments et les encouragements à donner aux *arts lyonnais*.

En un mot, c'est un véritable *département des Beaux-Arts* qu'il faut créer à Lyon. Cette création est des plus faciles — les fonctions de ses membres étant essentiellement *gratuites*, il ne s'agira que de faire choix de cinq ou six personnes dévouées profondément aux intérêts de la ville, connaissant ses besoins, familières avec l'art, indépendantes par leur position sociale et de fortune, et bien décidées à faire exécuter strictement les nouveaux règlements que l'autorité supérieure édictera, après une mûre étude de la situation.

Cette Commission se concerterait aussi parfois avec la Commission des archives et des bibliothèques dans lesquelles l'art se manifeste aussi, bien que sous une autre forme, — et de cette entente ressortirait aussi le plus grand bien possible. Je crois pouvoir promettre d'avance son concours le plus cordial et le plus empressé. — Mais il faut *commencer et sans plus de retard. Caveant consules!* — Je connais trop l'esprit éclairé et si éminemment pratique de M. le préfet pour ne pas être persuadé d'avance qu'il ne veuille prendre en sérieuse considération les idées que je formule ici sommairement, bien imparfaitement, je l'avoue, et dont je ne suis que le simple inter-